

Competition Tribunal



Tribunal de la concurrence

Référence : *Le commissaire de la concurrence c Aviscar Inc*, 2015 Trib conc 7

N° de dossier : CT-2015-001

N° de document du greffe : 93

DANS L’AFFAIRE de la *Loi sur la concurrence*, LRC 1985, c C-34, et ses modifications;

ET DANS L’AFFAIRE d’une demande en vue d’obtenir des ordonnances fondées sur l’article 74.1 de la *Loi sur la concurrence* pour un comportement susceptible d’examen en vertu de l’alinéa 74.01(1)a) et des articles 74.05 et 74.011 de la *Loi sur la concurrence*.

ENTRE :

Le commissaire de la concurrence
(demandeur)

et

**Aviscar Inc., Budgetcar Inc./Budgetauto Inc.,
Avis Budget Group, Inc et Avis Budget Car Rental, LLC**
(défenderesses)

Date de la conférence de gestion d’instance : 30 juin 2015

Devant le membre judiciaire : M. le juge Barnes

Date de l’ordonnance : 7 juillet 2015



ORDONNANCE ÉTABLISSANT LE CALENDRIER

[1] **VU** la demande déposée par le commissaire de la concurrence en vertu de l'alinéa 74.01(1)a), de l'article 74.05 et des paragraphes 74.011(1) et (2) de la *Loi sur la concurrence*, LRC 1985, c C-34, alléguant que les défenderesses Aviscar Inc, Budgetcar Inc/Budgetauto Inc et Avis Budget Group, Inc se livrent à des pratiques commerciales trompeuses;

[2] **ET VU** que les avocats des parties ont informé le Tribunal le 29 juin 2015 qu'elles se sont entendues sur un calendrier pour statuer sur la demande;

[3] **ET VU** que le Tribunal a examiné le projet de calendrier et qu'il est d'avis qu'il est approprié et conforme aux principes énoncés au paragraphe 9(2) de la *Loi sur le Tribunal de la concurrence*, LRC 1985, c 19 (2^e suppl.);

[4] **ET VU** la discussion avec les avocats lors de la conférence de gestion d'instance du 30 juin 2015;

LE TRIBUNAL ORDONNE CE QUI SUIT :

[5] Le calendrier des étapes préparatoires à l'audience est le suivant :

11 mars 2015 (fait)	Signification de l'avis de demande
29 avril 2015 (fait)	Signification de l'avis de demande modifié
29 mai 2015 (fait)	Signification des renseignements aux défenderesses
29 juin 2015 (fait)	Date limite pour la signification de la réponse
13 juillet 2015	Date limite pour la signification et le dépôt de la réponse, le cas échéant
25 septembre 2015	Signification des affidavits de documents et communication des documents par toutes les parties
28 octobre 2015	Date limite pour le dépôt des requêtes découlant des affidavits de documents, et/ou de production, ou concernant la portée des interrogatoires préalables
Date à fixer au besoin, les 9 et 10 novembre 2015	Audience des requêtes découlant des affidavits de documents, et/ou de production, ou concernant la portée des interrogatoires préalables
23 novembre 2015	Date limite pour le dépôt de documents supplémentaires découlant d'affidavits de documents ou de requêtes liées aux documents

Du 30 novembre 2015 au 23 décembre 2015	Interrogatoires préalables se déroulant selon un échéancier qui sera fixé entre les avocats des parties
15 janvier 2016	Date limite pour répondre aux engagements pris lors des interrogatoires préalables
22 janvier 2016	Date limite pour le dépôt de requêtes découlant des réponses aux engagements et aux refus
28 et 29 janvier 2016	Audience des requêtes découlant des réponses aux engagements et aux refus
5 février 2016	Date limite pour les interrogatoires préalables complémentaires
18 février 2016	Signification par le demandeur des documents sur lesquels il entend se fonder, des déclarations de témoins et signification et dépôt des rapports d'expert
4 mars 2016	Signification par le demandeur de la liste des documents qui feraient foi de leur contenu sans autre preuve
18 mars 2016	Signification par les défenderesses des documents sur lesquels elles entendent se fonder, des déclarations de témoins et signification et dépôt des rapports d'expert
24 mars 2016	Date limite pour le dépôt des demandes de reconnaissance
4 avril 2016	Signification par le demandeur de la liste des documents en réplique, des déclarations de témoins et signification et dépôt des rapports d'expert
11 avril 2016	Date limite pour l'audience de requêtes en procédure sommaire et, le cas échéant, de requêtes liées aux éléments de preuve
11 avril 2016	Date limite pour communiquer des documents au Tribunal destinés à l'instruction (p. ex., recueils de jurisprudence et de doctrine, déclarations de témoins, et livres conjoints de

[6] L'audience de la demande débutera à 10 h, le 18 avril 2016 pour une durée maximale de 30 jours, dans la salle d'audience du Tribunal de la concurrence, sise au 90, rue Sparks, bureau 600, à Ottawa.

FAIT à Ottawa, ce 7^e jour de juillet 2015.

SIGNÉ au nom du Tribunal par le juge président

(s) R.L. Barnes

COMPARUTIONS

Pour le demandeur :

Le commissaire de la concurrence

Derek Leschinsky
Antonio Di Domenico

Pour les défenderesses :

Aviscar Inc
Budgetcar Inc/Budgetauto Inc
Avis Budget Group, Inc. et
Avis Budget Car Rental, LLC

D. Michael Brown
Kevin Ackhurst
Christine Kilby
Christine Spence